

Contribution n°179 (Web)

Anonyme

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h58

Charte d'utilisation du registre dématérialisé

Les registres dématérialisés d'enquêtes publiques présents sur ce site Internet sont mis à la disposition du public pouvoir déposer une observation sur une enquête publique à destination du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête en charge de l'enquête, lire les observations numériques déposées sur le présent site et consulter les dossiers d'enquêtes grâce à un lien.

Le registre papier ainsi que le dossier de l'enquête sont toujours accessibles dans les lieux de consultation de l'enquête publique.

Le dépôt d'une observation fait l'objet d'une modération a posteriori par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête en charge de l'enquête qui est (sont) seul(s) responsable(s) des contenus publiés sur le registre dématérialisé de l'enquête publique.

L'Hébergeur ne saurait être tenu responsable de publications contraires aux lois en vigueur.

Toutefois, comme la loi le prévoit, il peut être contacté par voie électronique en utilisant le formulaire de contact du site pour supprimer tout contenu illicite.

Ainsi tout contenu déposé ne devra pas entre autre porter atteinte au respect des bonnes moeurs, à l'ordre public et aux droits des personnes.

Pour information, veuillez prendre connaissance de l'extrait du site Service-public.fr :

« Un contenu publié sur Internet peut être poursuivi par la justice française :

– s'il est consultable en France et en langue française,

– ou s'il porte atteinte aux intérêts d'une personne vivant en France.

Et ce, même si l'auteur n'est pas en France et même si le site où se trouve le contenu n'est pas un site français.

Cela peut-être un blog personnel, une vidéo ou un message sur un réseau social. Un commentaire d'internaute peut aussi être poursuivi.

Le contenu peut-être poursuivi même s'il n'est pas accessible à tous les internautes. Il peut être, par exemple, accessible à seulement certains « amis » sur un réseau social.

Infractions concernées :

La loi punit notamment l'injure, la diffamation, l'incitation à la haine raciale, le harcèlement ou l'apologie du terrorisme via internet.

Les atteintes au droit à l'image et à la vie privée via Internet sont également réprimées.

La loi sanctionne aussi la diffusion d'images violentes ou pédophiles. »

Les utilisateurs déposants des observations, même de manière anonyme, sont informés que l'hébergeur peut obtenir l'adresse IP utilisée pour le dépôt d'observation dans les logs des serveurs utilisés pour héberger le présent site. En cas de dépôt de plainte pour contenu illicite et de réclamation par les services de Police, l'hébergeur leur fournira cette dernière tel que le prévoit la loi.

Les observations supprimées car étant manifestement illicites seront inaccessibles sur la partie publique du site de l'enquête mais le resteront pour le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête en charge de l'enquête pour leur prise en compte par ses derniers.

L'utilisateur est informé que conformément à l'article 39 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Il peut exercer ce droit en contactant l'hébergeur du présent site par tout moyen à sa convenance.

Replier

Contribution n°178 (Web)

Par Rougeaux Jean Pierre

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h56

L'aménagement de la piste de la Talière sur le domaine des Karellis est une avancée touristique familiale importante.

En effet cette piste sera beaucoup plus ouverte à tous publics et en particulier aux familles.

La Famille étant "le cœur de métier" de cette Commune porteuse de station, cela ne peut mieux arriver.

Cela va dans le sens de la Création de la station des Karellis, qui était et qui doit plus que jamais être la démocratisation du ski.

De plus j'ai bien étudié le tracé de cette piste, qui n'offre pas un impact rédhibitoire sur l'environnement local.

Ce nouvel aménagement apportera un peu de nouveauté sur un domaine qui n'a pratiquement pas changé depuis sa création.

Je souhaite que ce projet se déroule au mieux pour les Karellis, et pour toutes les stations de Maurienne, qui ont besoin de cette voisine pour que le ski vive dans notre vallée.

Contribution n°177 (Web)

Par Vial Annie

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h51

JE SUIS CONTRE CE PROJET

Encore une mauvaise raison pour détruire la nature.

Il y a assez de stations, et il y a assez de pistes.

En plus, celle ci, présentée de manière mensongère, ne serait qu'une pièce pour préparer, et à la fin imposer, la liaison avec Albiez.

On nous dit une piste bleue ? Mon oeil ! Ou alors il faudra de gros engins de terrassement et des tonnes de dynamite.

Le climat se dérègle, l'atmosphère se réchauffe, les hivers sont de plus en plus doux et de plus en plus courts. La neige est d'année en année moins abondante.

Et que nous propose t-on pour remédier à ça ?

Une nouvelle piste bleue. Bleue foncée alors ?

Il faut aplanir une belle pente sauvage accueillant la Blanche Hermine, le Lagopède, le Blanchon et tous les autres habitants de la montagne pour que quelques touristes puissent descendre tranquillement une nouvelle piste 3 mois l'hiver.

Et les 9 mois restant, ces mêmes consommateurs de glisse ne seront pas là pour voir le désastre.

Arrêtez le massacre !

Arrêtez de détruire la montagne !

Arrêtez de saccager la nature !

Laissez les rhododendrons en paix !

Laissez les mélèzes embellir les paysages !

Laissez les pins Cembro se tordre sous la neige et dans le vent !

Permettez aux animaux qui survivent encore dans ces coins préservés de demeurer encore quelques temps sur cette pauvre planète que nous ne cessons de martiriser.

Ces espèces sont toutes menacées, et il existe encore des inconscients qui veulent accélérer le processus.

Pitié pour eux !

Pitié pour la nature !

Pitié pour la Montagne !

Si vous faites cette piste, vous allez dépenser tous vos sous et il ne vous en restera plus pour détourner les ruisseaux et faire des retenues collinaires le jour où il n'y aura plus assez de neige.

Il serait temps, enfin, de comprendre que la nature préservée est une richesse.

Ne laissons pas tuer la poule aux oeufs d'or.

Le jour où la neige manquera, les consommateurs de glisse se détourneront des endroits qu'ils nous demandent aujourd'hui d'aménager pour leur plaisir égoïste.

Et les gens qui chercheront les coins de nature à admirer, iront les admirer chez ceux qui ne les auront pas transformés en pistes, quelle que soit la couleur.

L'énergie est de plus en plus rare, donc de plus en plus chère.

Toutes les stations devront à courte échéance, signer de nouveaux contrats pour la fourniture d'électricité, énergie indispensable au fonctionnement des remontées mécaniques.

Il est fort possible que ceux qui demandent aujourd'hui de nouveaux aménagements, ne soient plus, demain, en mesure de s'offrir le forfait de ski.

Ceux qui ne me croient pas pourront constater dès cet hiver la différence.

Et ce n'est que le début.

Alors soyons enfin raisonnable et pensons à l'avenir.

L'avenir ne peut pas être dans la destruction et le saccage de notre environnement.

Lorsque la dernière rivière aura été asséchée,
Lorsque le dernier arbre aura été abattu,
Lorsque le dernier poisson aura été pêché,
L'homme blanc s'apercevra que l'or ne se mange pas.

AVIS TRES DEFAVORABLE A CE PROJET DESTRUCTEUR.

Replier

Contribution n°176 (Web)

Anonyme

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h50

Les écolos devraient cesser les injonctions pour des explications et dire ce qu'il faut faire plutôt que de nous annoncer la mort de la planète ?

Vivement le changement sémantique !

Contribution n°175 (Web)

Par Olivier MARTIN

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h17

Bonjour M le commissaire enquêteur,

Il y aurait tant à dire.....sur les dégâts qui seraient occasionnés tant au vivant qu'aux paysages par ce projet en total décalage avec son temps, sur les mesures "compensatoires " des destructions qui ne sont que marchandages intellectuels avec le réel ...etc, mais cela a déjà été abordé de nombreuses fois, et de manières très détaillées, auxquelles je souscris.

Pour ma part , je souhaite juste contribuer à interroger sur le "pourquoi" d'un tel projet.

A - POURQUOI CETTE PISTE SELON LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Alors que toutes les études sur "la pratique de la montagne", G2A en tête, montrent que la clientèle recherche dorénavant bien plus le coté "nature" que le "le ski alpin", le maître d'ouvrage "décide" (voir extrait 1 notice explicative) qu'il n'y a "Aucune piste bleue « commerciale » réellement skiable" (Voir extrait 2 notice explicative).

Est-ce ceci l'objet de ce projet ?

La création de cette première piste bleue "commerciale" ? Et que sont les autres pistes ?

Les autres pistes ne sont donc pas "commerciales", seraient-elles en accès libre ?

Ou serait-ce juste la nov-langue qui sert de cache sexe à une société marchande en panne d'idée pour justifier ses envies.

Car en absence d'éléments rationnels (j'ai cherché, je n'ai rien trouvé d'autre) justifiant ce plan d'investissement, il me semble que nous sommes plus proche d'une station qui a des envies (quel qu'en soit le prix), que de clients qui réclament de nouvelles prestations.

Il aurait été très intéressant que le maître d'ouvrage détaille la rentabilité et retour d'investissement (en termes financiers et de fréquentation) de cette piste "commerciale"....

A la vue d'un si maigre état des lieux, je m'interroge sur la sincérité de cette opération.

B - AUTRE POSSIBILITE JUSTIFIANT CE DOSSIER

Dans l'étude d'impact (Extrait 3) dans la justification du projet, est évoqué cette piste "depuis la pointe des Chaudannes". Pointe des Chaudannes qu'il est projeté de détruire pour y établir la jonction des stations Albiez et Karellis.

La réalité de ce projet serait-elle en lien direct avec l'UTN 2 du SCOT Maurienne : Liaison Albiez les Karellis ?

N'assisterions nous pas à de multiples tentatives de saucissonnage de cet UTN N2, pour ainsi "forcer la main", au TA, aux élus, au public... ?

Après coté Albiez :

- La piste directicime "première étape de la liaison" selon le DL réalisée fin 2020 sur un dossier DREAL "au cas par cas" (Piste réalisé avec un montage financier complexe, ayant déjà fait l'objet de travaux de réparation pour reptations, ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mesures compensatoires pour avoir annoncé la destruction de 204m² de ZH et en avoir détruit 2735m², mesures compensatoires toujours "invisibles" et végétalisation réalisée mais inefficace)
 - Le projet création du TK de la Vernette (prévu au cas par cas)
 - Le projet de création de la piste la nouvelle (prévue au cas par cas) et déclaré indépendante du projet TK de la Vernette (Ces 2 projets ayant été reconnus à intégrer dans l'étude d'impact de l'UTN par la DREAL)
 - Le retour dans un même dossier cet été du TK de la Vernette et de la piste la Nouvelle, soudainement devenus dépendant dans le cadre d'une EP cet été
- Après coté Montricher Albanne :
- Le projet déplacement du TS des Chaudannes dans le cadre d'une EP, qualifié de "remplacement" de manière trompeuse.

Voici venue la piste de Talière !
Nouvelle étape de cet UTN ?

C - CETTE LIAISON EN QUESTION

Ce projet avorté fin des années 80 a été ressorti en 2014, pour devenir "l'objet ultime" pour la survie locale. Pourtant depuis 40 ans les 2 stations ont accueilli leurs clientèles sans faillir. Malheureusement, et indépendamment de toutes considérations environnementale, paysagère, sécuritaire (avalanches) ce projet, (qui peut s'étudier) n'a jamais fait l'objet d'une seule publication pour justifier dans la durée sa viabilité économique.

- Qui finance ? sur combien de temps ? quel impact du climat sur cette durée ? puisque de moins en moins de français partent au ski (G2A) à qui va t'on "prendre" la clientèle ? quel sera le partage des recettes "liaison" ? quels sont les CA d'équilibre ? etc....

C'est pourtant dans le cadre d'unz étude globale de cet UTN que peut être étudié le projet de piste dans les chaos fertiles du crêt de Talière.

D - CONCLUSION

Soyons honnêtes, depuis 8 ans la seule face économique visible de cet UTN, est la promotion immobilière et ses panneaux 3x4m.

1000 lits d'un coté, 1500 lits de l'autre...des élus à des postes décisionnaires personnellement impliqués dans ces constructions, ...une absence de justification économique....et cette piste aux en lien direct pas vraiment assumé et sans argument sérieux pour justifier de son impérieuse nécessité.

Tout ceci demande à être reconsidéré dans une vue globale.

Je terminerai par quelques sujets semble t'il sans emprise dans nos montagnes avec une liste à la Prévert et une question aux décideurs d'aujourd'hui comptables de demain.

- 80% des insectes ont disparu en Allemagne en 20 ans.
- Les insectes nourrissent les oiseaux.
- Les oiseaux dispersent les graines....
- En 20 ans la Chine à produit plus de béton que les états unis au 20ième siècle...
- A Annecy comme ailleurs les « pisseurs volontaires », mesurent le glyphosate dans leurs urines....
- 80% des poissons d'eau douce ont déjà disparu.
- On anthropise un département par décennie.
- Un océan de plastique fait 3 fois la taille de la France, plastique que nous retrouvons désormais dans nos assiettes et notre foie.
- Chaque année 80 000km² de forêt disparaissent dans le monde.
- La fonte de nos glaciers qui donnent beaucoup trop d'eau aujourd'hui, n'en donnerons plus assez à court terme.
- Californie, Australie, Canada..... c'est la pyrolyse générale.
- Agriculture intensive...98% des pesticides atteignent une autre cible que celle prévue
- Etc....etc....

Et après cette piste on fait quoi ?
On recommence !?
Et on recommencera !
Jusqu'à quand ? jusqu'où ?

AVIS DEFAVORABLE

EXTRAIT 1 Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Régie autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne a décidé créer une nouvelle piste bleue dans le secteur de la Plagne

EXTRAIT 2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION L'objectif de la Régie des remontées mécaniques des Karellis concernant la réalisation de la piste de Talière est d'améliorer le ski d'altitude de son domaine skiable, notamment en ajoutant une piste « tout public » (piste bleue) depuis le sommet sur le secteur des Chaudannes. En effet, actuellement seule la piste bleue des « Mottes », plutôt étroite, permet de redescendre du sommet de la station, en emmenant les skieurs sur le secteur des Arpons. Aucune piste bleue « commerciale » réellement skiable ne permet de rejoindre le secteur des Chaudannes depuis le sommet (seulement des chemins en travers) : l'objectif est donc de pouvoir proposer aux skieurs du ski propre intéressant dans une zone à l'enneigement garanti, pour notamment permettre un rééquilibrage des flux entre les 2 secteurs du domaine skiable.

EXTRAIT 3 Le projet permettra ainsi aux skieurs débutants d'accéder au plateau de Vinouve depuis la pointe de Chaudannes et de profiter d'un ski sur une longue distance en altitude où la neige est garantie. Aucun enneigement artificiel n'est prévu sur cette piste.

Contribution n°174 (Web)

Anonyme

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h07

Bien évidemment que cette piste bleue à tout son sens dans une station familiale telle que la notre. Il est de bon ton de faire évoluer l'offre.

Souhaitons que d'autres projets, petits ou grands puissent également voir le jour.

Contribution n°173 (Web)

Par NORAZ MARTINE

Déposée le 18 novembre 2022 à 16h00

Je donne un avis très défavorable à l'aménagement de cette piste.

Ma contribution est détaillée, en pièce jointe

Document joint

- [Document n°1](#)

Contribution n°172 (Web)

Par vincent

Déposée le 18 novembre 2022 à 15h23

Bonjour,

Cette année 2022 a marqué un tournant dans le problème du changement climatique.

En effet, après des incendies records, des sécheresses record, des températures record, un changement qui s'opère 3 fois plus vite que prévu en Europe, selon THE GUARDIAN, il y a 2 semaines, des sources tariées, des refuges fermés en montagne par manque d'eau, des glaciers qui perdent jusqu'à 10 cm par jour, 10 mois consécutifs au dessus des normales de saison en France et des récoltes bien moindres que d'habitude, l'heure est au bilan.

La COP27 touche à sa fin et toujours aucun accord concret n'en est ressorti. On ne parle désormais plus de limiter la température à 1,5 degré d'ici la fin du siècle (qui serait déjà une catastrophe) mais à 2 voire 2,5 ou même 3 degrés sur la planète ! Cette dernière étant recouverte à 70 % par des Océans ou la température est de 17 degrés, ça signifie 6 à 7 degrés sur la terre ferme. En gros, il restera quelques rares parties habitables dans des conditions difficiles. Beaucoup espèrent des scientifiques pour nous sauver la mise avec des inventions. Ces mêmes scientifiques qui nous disent, eux, d'arrêter de bétonner, de consommer du pétrole si on veut survivre.

Il y a 20 ans, dans la station d'Albiez-Montrond, la saison de ski démarrait dès début décembre, les week-ends, quand les conditions le permettait, et finissait fin Avril après les vacances de Pâques. Depuis déjà quelques années, ce temps là est désormais derrière nous puisque la saison démarre péniblement aux vacances de Noël, souvent avec seulement quelques pistes et finit mi mars grâce à la neige à canons, bien tassée tout l'hiver pour résister un peu plus.

Au vu de tous ces éléments, est-ce raisonnable de continuer d'exploiter encore la montagne, en amenant des engins, du béton et en détruisant du vivant sachant que c'est ce vivant qui peut nous aider à limiter ce réchauffement ? Est-ce propice d'investir encore dans des équipements qui vont être de plus en plus durs à amortir ? Enfin est-ce cela que nous appelons un développement durable ? déforester, bétonner, anéantir du vivant pour des dizaines d'années, tout ça pour quelques privilégiés qui de toute façon ne pourront encore en profiter seulement quelques années ?

Cordialement

Replier

Contribution n°171 (Web)

Par EDMOND Gilbert

Déposée le 18 novembre 2022 à 15h19

Il semble que la plupart des avis ne concernent pas vraiment la piste de Talière. Quelques uns évoquent plutôt le réchauffement climatique, le Qatar et bien d'autres sujets environnementaux qui font la une de l'actualité.

Dans cette tribune libre, des militants écologistes ont demandé à leurs associations d'intervenir dans l'enquête contre ce projet comme ils l'ont fait pour contester le changement du télésiège des chaudannes. Cet appel à des personnes qui ne sont jamais venues aux Karellis donne l'impression qu'une majorité de partisans sont « contres », alors que bon nombre, trouvent une plus value pour le projet, n'écrivent rien et font confiance aux initiateurs et à l'autorité environnementale.

D'autres « contributeurs » exposent leurs certitudes techniques pour laisser penser que le projet n'est pas idéal. Seulement voilà, ces avis négatifs ont pour but de s'opposer à une amélioration du domaine skiable sous des prétextes assez individualistes.

Les interventions en opposition sont démesurées par rapport à la petite partie de la piste concernée qui sera refaite à l'identique. Chacun peut vérifier que sur la cinquantaine de pistes – petites ou grandes- aménagées depuis la création des Karellis, la nature a repris le dessus, la faune et la flore sont toujours là.

La qualité du site est le souci permanent des professionnels de la station, des élus, des habitants et des utilisateurs. Cette piste sera la seule piste bleue qui part du point culminant des Karellis. Elle aura du succès grâce à sa fréquentation par les débutants, les enfants et les fauteuils à skis. Elle s'intégrera dans le paysage tout comme la piste de randonnée créée l'an dernier sur la partie ouest du domaine skiable.

L'environnement est ici remarquable et a déjà fait l'objet d'attentions particulières avec notamment la création du parc communal d'Albanne au début des années 70 et La création d'une Zone Naturelle protégée dans les années 80.

D'ici deux ou trois ans le site de Talière (non protégé) situé au milieu du domaine skiable, sera aussi beau qu'avant sinon plus et surtout accessible à beaucoup plus de monde. Alors ne soyons pas égoïstes.

Dans l'intérêt général je suis pour ce projet qui contribue à consolider le domaine skiable des Karellis, et sa réputation d'accessibilité.

Replier

Contribution n°170 (Web)

Par Prallet, Alain

Déposée le 18 novembre 2022 à 15h14

La COP 27 (Conférence of the Parties) vient de s'achever sur de très belles intentions.

Pendant ce temps, les stations de sport d'hiver ne pensent qu'à s'agrandir.

- Il faut protéger notre environnement disent les COP depuis 27 ans. c'est urgent !

- Il reste un bout de forêt à aménager (saccager ?) répondent les stations.

Plus on se rend compte que notre environnement se dégrade, plus on va chercher les derniers petits morceaux de nature qui ne sont pas encore déboisés, viabilisés, aplatis, goudronnés. C'est cela qu'on appelle aménager.

Plus notre climat se dégrade, plus on saccage notre environnement.

Nous critiquons le Brésil qui déboise la Forêt Amazonienne à grande échelle, nous voulons déboiser les nôtres à petite échelle. Seule l'échelle change.

Plus les hivers raccourcissent, moins il y a de neige, plus nous voulons étendre nos domaines skiabiles.

N'y aurait-il pas une relation entre le dérèglement climatique, les hivers plus doux, la neige moins abondante et la destruction de la nature par l'être humain ?

Le Tetra Lyre, le Lagopède Alpin, le Lièvre Variable ne nichent-ils pas dans ces forêts, ces combes, ces montagnes que nous cherchons par tous les moyens à coloniser.

Ces espèces sauvages qui survivent encore un peu chez nous sont, à moyen terme, menacées. Et nous cherchons à les faire disparaître plus rapidement.

Les touristes sont de plus en plus dégoûtés des endroits urbanisés. Ils viennent de plus en plus chercher la nature, et nous la détruisons pour leur offrir des pistes bleues, rouges, vertes, noires,

...

N'y a-t-il pas assez de pistes bleues, et de toutes les couleurs de l'arc en ciel ?

Que ferons nous lorsqu'il y aura plus de pistes que de touristes pour les parcourir ?

Que ferons nous lorsque la durée d'enneigement sera trop courte pour mettre en route les remontées mécaniques ?

Que ferons nous de toutes ces pistes et de toutes ces remontées mécaniques lorsqu'elles resteront toute l'année sans neige ?

Il restera la saison d'été pour admirer les forêts détruites, les pentes aplaties, et les pylônes rouillés.

Les animaux auront disparus, les touristes détourneront le regard.

Ne resteront que les aménageurs, fiers de leur oeuvre.

Replier

Contribution n°169 (Web)

Par Noilhetas Nicole et Gilles

Déposée le 18 novembre 2022 à 14h52

La station des Karellis a su jusqu'à présent trouver le bon équilibre entre l'activité économique liée au ski alpin et le maintien d'espaces naturels. Sa force est d'avoir su sauvegarder des espaces naturels dont le crêt de Talières qui est un secteur de montagne sauvage préservé pour la faune et la flore et propice à la randonnée.

La justification de la création de cette piste dite « bleue » n'est pas prouvée du tout car d'autres pistes alternatives existent déjà dans ce secteur. Sa justification réelle sans que cela soit dit est probablement en lien avec la liaison Albiez- Les Karellis qui n'a pas de sens dans le cadre du réchauffement climatique et de la diminution de l'enneigement. Pour le moins, ce projet de piste aurait dû être replacé dans la vision d'ensemble.

Par ailleurs, le projet de piste tel que présenté est une fausse bleue car partiellement rouge sans travaux supplémentaires de terrassements très lourds.

Enfin, le haut du TK des crêtes pour le pratiquer régulièrement est un endroit particulièrement soumis aux caprices du vent et donc avec un enneigement défectueux durant certaines périodes de la saison d'hiver.

Oui le ski alpin est une composante majeure pour l'activité économique mais le domaine skiable est déjà très attractif tel qu'il est et diversifié dans l'offre de pistes proposées du débutant jusqu'au skieur confirmé. La qualité d'une station ne se mesure pas uniquement au nombre de kilomètres de pistes développées mais également dans la diversification des activités proposées (raquettes, ski de randonnée, ski de fond, randonnées pédestres ...) et dans la préservation de la nature et des paysages qui est un point fort de la station des Karellis.

Ce projet ne se justifie pas sur le plan économique et touristique et a un très fort impact environnemental sur un coin de montagne sauvage qu'il convient de préserver. Non à ce projet.

Les contributions

Contribution n°168 (Web)

Par Thomas C.

Déposée le 18 novembre 2022 à 14h38

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitué à la station, je connais parfaitement le domaine skiable.

la réalisation de cette piste est un projet très modeste qui permet efficacement de renforcer l'offre de la station.

Même si il est souvent fait référence à la fin de la neige et de l'activité ski, il est nécessaire que les activités de montagne puisse continuer à prospérer pour le bien du territoire.

Je suis favorable à ce projet qui permet sans réelle extension du domaine de développer la station d'une manière sobre et mesurée.

Cordialement

Thomas C.

Replier

Contribution n°167 (Web)

Anonyme

Déposée le 18 novembre 2022 à 14h34

Non, la piste des Talières aujourd'hui rouge et demain bleu ne doit pas voir le jour.

La piste de Talière, dédiée au ski hors-piste n'a aucun intérêt à être artificialisée pour être transformée en piste de ski alpin. Ce projet va détruire un des derniers sites naturels des Karellis. A la lecture du projet ou plutôt des projets actuels et futurs car ne soyons pas dupe ils rajouteront dans quelques années une piste bleu, c'est le « toujours » plus de remontées mécaniques, de pistes, de lits (+1000 en 2030), business, business qui est à l'ordre du jour de la gouvernance au détriment de l'environnement et des générations futures que nous n'aurons pas su protéger. C'est aussi plus d'énergie utilisé mais une énergie de plus en chère qui rend les stations de moyenne altitude comme les Karellis (1600 m) de plus en plus vulnérables.

Oui, nous pouvons éviter de détruire un des derniers sites naturels des Karellis. La piste de Talière doit rester vierge. Elle attire une catégorie de skieur qui aiment le hors-piste. C'est là un avantage pour la station d'offrir une alternative au ski alpin ; c'est maintenir la diversité de l'offre, ski alpin, ski de fond, raquettes, ski hors-piste, promenade. Et la station des Karellis gardera l'esprit des pères fondateurs de 1975, une station sociale accessible à toutes et tous.

Personne ne le souhaite mais voilà l'enneigement sera de moins en moins au rendez-vous comme le précise le GIEC. Il faut donc que les stations de ski de basse altitude se réinventent s'il elle veulent survivre, en prenant en compte des saisons de plus en plus courtes. Et on ne réinvente pas en continuant d'équiper la montagne en créant de nouvelles pistes jalonnées de pilonnes. La station des Karellis est à une altitude de 1600 m, c'est ça sa vulnérabilité dans la prochaine décennie.

Dans un article de Géo du 05/10/2021 nous pouvons lire :

[Des stations de ski sans neige ? Pas encore, mais la ressource tend à s'amenuiser. En moyenne montagne, la raréfaction de l'or blanc est l'impact le plus visible du changement climatique, explique Samuel Morin, ancien directeur du Centre de recherche sur la neige à Grenoble (une entité du Centre national de recherches météorologiques, qu'il dirige aujourd'hui) : « A basse et

moyenne altitude, deux effets se cumulent D'abord, des précipitations qui tombent plus sous forme de pluie et moins sous forme de neige. Ensuite, une fonte plus rapide du manteau neigeux. Jusqu'à environ 2000 mètres d'altitude, la durée d'enneigement a ainsi diminué d'un mois depuis les années 1970. Et elle perdra encore plusieurs semaines ces prochaines décennies.

»

Dans ce contexte, beaucoup des plus de 300 stations de ski françaises pourraient perdre leur raison d'être, et pas seulement dans les « petits » massifs comme le Jura ou les Vosges. « La viabilité économique de l'exploitation d'un domaine skiable suppose une durée minimale d'ouverture de 100 jours (généralement entre le 1er décembre et le 15 avril)», note un rapport publié en 2018 par la Cour des Comptes, concentré sur les Alpes du Nord. Celui-ci pointe la « vulnérabilité croissante » des stations et les incite à « faire évoluer rapidement la gouvernance et le fonctionnement des domaines skiables pour s'adapter suffisamment tôt à un futur où le ski et les sports de neige ne seront plus leur unique ressource. »]

La gouvernance de la station des Karellis-Montricher-Albanne doit se préoccuper d'une transition en douceur, imaginer d'autres concepts moins destructeurs de l'environnement, moins gourmand en énergie.

Non, la piste des Talières aujourd'hui rouge et demain bleu ne doit pas voir le jour.

Replier

Contribution n°166 (Web)

Par Perrier Catherine

Déposée le 18 novembre 2022 à 14h08

À Monsieur le Commissaire enquêteur,

La station des Karellis a tout à gagner à garder son identité de station familiale, aux dimensions raisonnables et non pas à participer à cette course sans fin au suréquipement du domaine skiable et à une défiguration du paysage jusqu'à la disparition complète de la moindre zone naturelle et sauvage. Les skieurs hors piste et les randonneurs estivaux et ce alors qu'on cherche à développer la fréquentation l'été, recherchent ces endroits vierges de tout aménagement. Par ailleurs le dossier apparait comme tellement incomplet et approximatif (piste bleue ou rouge) qu'il donne l'impression d'une mauvaise préparation et anticipation des réels besoins de la station à moins qu'il ne soit intentionnellement conçu de telle manière à laisser le champ libre à toute modification ultérieure hors enquête publique. Est-ce qu'on peut dissocier le projet de cette nouvelle piste de celui du "remplacement" du télésiège des Chaudannes et de celui de la liaison Albiez-Karellis ?

À l'heure où se pose la question de l'approvisionnement en eau et en énergie chaque projet doit être pensé et pesé non seulement pour ce qu'il apporte à la collectivité mais aussi pour ce qu'il lui enlève et essayer de tricher sur ses conséquences réelles n'est pas responsable.

On sacrifie des espaces protégés (Znieff) et des espèces qui le sont tout autant pour une nouvelle piste dont l'utilité est loin d'être vitale à la station des Karellis.

D'ailleurs les contributions favorables au projet sont loin d'être aussi documentées et argumentées que celles qui disent leur opposition, il semblerait que défendre ce projet inconséquent est difficile.

Non à la piste de Talière.

Replier

Contribution n°165 (Web)

Par MERIAUX Philippe

Déposée le 18 novembre 2022 à 13h55

Bonjour,

J'aime la montagne et j'en profite avec autant de plaisir, l'été pour les randonnées que l'hiver pour le ski et les balades en raquettes, depuis que j'ai découvert Albanne et les Karellis il y a des années.

Pour moi, la balade du Crêt de Tallère reste un "passage obligé" tous les ans l'été . C'est l'accès direct aux Chaudannes (puis la pointe d'Emy...et les crêtes ...jusqu'à la croix d'Albiez..etc..) qui plus est, facilité par le télésiège du Vinouve (..lorsque ça sera nécessaire ...!!!) . L'environnement est magnifique et la nature sauvage parfaitement préservée (..ça devient rare ..)

L'hiver, le domaine skiable (rando, nordique, fond..) ainsi que la variété des chemins de balade en raquettes, suffisent largement à satisfaire mon "envie de neige" et je ne vois pas ce que la destruction de cette balade (.."irremplaçable"..) m'apportera de plus l'hiver...!!!!
Pour moi, ce projet est déraisonnable(et je n'aborde pas les problèmes d'enneigement..)

Philippe Mériaux

PS : savoyard d'adoption, je réside lotissement Planchamp à ALBANNE

Replier

Contribution n°164 (Web)

Par zénaïde

Déposée le 18 novembre 2022 à 13h50

Je ne suis pas d'accord avec le projet de piste qui a besoin pour exister de démolir la crête de Talière. Cette zone nature (sentier qui serpente, zone où nichent les coqs de bruyère et autres , où poussent des plantes rares),contribue à donner une âme à la station des Karellis ,Il serait très difficile de recréer une telle zone ,voire impossible donc conservons les trésors que nous avons.

Replier

Contribution n°163 (Web)

Par Wikrzak Thibault

Déposée le 18 novembre 2022 à 13h45

Mr le Commissaire Enquêteur,

Le crêt de Talière est un site particulièrement remarquable.

C'est une zone où l'empreinte de l'homme est peu palpable et ce, en plein milieu du domaine skiable des Karellis.

Facilement accessible par le TS de Vinouve quand la station est en fonctionnement, ce site ravi les visiteurs d'un jour et les habitués, qu'ils aient des chaussures de randonnées, de trail, des raquettes ou des skis aux pieds.

D'un point de vue Écologie,

le crêt de Talière est une « zone de combat » sur sa partie inférieure, cad, qu'il forme une jonction entre forêts et alpages.

Sur ce chaos rocheux,

la flore est variée, les arbres (mélèzes, épicéas) laissent la place au grès de l'altitude, aux arbustes plus spécialisés (genévriers, rhododendrons, landes à myrtilles) aux fleurs, aux graminées ou aux lichens.

Cette diversité floristique est très attractive pour une faune qui l'est tout autant, de la fourmis rousse au chamois, en passant par le lièvre variable, le lagopède alpin ou encore le tétras lyre. Tous, passent par là, se nourrissent par là, dorment et/ou se cachent par là, malgré des conditions climatiques parfois difficile, sur un site très venté.

Ce joyeux monde peut-être visible par celle ou celui, qui s'y promène, à tous moments de l'année.

Le crêt de Talière est très prisée par les randonneurs car il permet de rejoindre les crêtes en profitant d'un site riche.

C'est un incontournable des programmes des Accompagnateurs En Montagne de la station, quels qu'ils soient, été comme hiver.

Envisager un lifting à la pelle mécanique sur cette zone viendrait à perdre un secteur naturel de plus.

J'encourage les RM à ne pas engager de travaux impactant sur ces zones vierges, mais de

continuer comme elles le font déjà, à améliorer et/ou remplacer l'existant.

Ouvert au dialogue & à l'échange, j'émet un avis défavorable au projet de la piste de Talière.

Thibault Wikrzak,
Accompagnateur En Montagne

Replier

Contribution n°162 (Web)

Anonyme

Déposée le 18 novembre 2022 à 13h20

Bonjour, les personnes qui s'oppose à ce projet doivent avoir quelques différents avec la municipalité. Les personnes opposé à ce projet ont fait carrière au karellis. Le ski accessible à tous dois être privilégié dans une station avec un fonctionnement familial. Je suis favorable au projet la piste de Taliere. Si l'on continue à ne pas développer le travail en montagne qu'allons nous devenir !!! .

Replier

Contribution n°161 (Web)

Par Vivre et Agir en Maurienne

Déposée le 18 novembre 2022 à 11h44

M le commissaire,

Veillez trouver en PJ la contribution de l'association Vivre et Agir en Maurienne ainsi que 3 pièces jointes.

Cordialement

Les co-présidents

Documents joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)
- [Document n°4](#)

Replier

Contribution n°160 (Web)

Par Ottenio Roland

Déposée le 18 novembre 2022 à 11h41

Bonjour M. le commissaire enquêteur,

Sans la DREAL, qui a ordonné cette enquête publique en juillet 2021, la RARMK aurait déjà déposé un permis de construire pour cette piste de Talière. Personne n'aurait pu s'exprimer alors que l'Autorité environnementale annonce qu'il s'agit d'un maillon de la liaison avec Albiez. Ce projet de liaison est aujourd'hui suspendu par une décision du Tribunal Administratif. Sans l'Autorité environnementale, avec cette piste de Talière, les travaux de la liaison Albiez/Karellis auraient démarré sur notre versant.

Pourquoi faire une piste rouge avec des passages noirs et dire qu'elle est bleue ?

Pour des raisons de mise aux normes bleues, de sécurité et d'entretien, cette piste de Talière sera inévitablement terrassée de haut en bas à brève échéance. Et ces travaux faramineux et coûteux détruiront à jamais cette oasis montagnarde, et sa biodiversité !

À l'instar du Crêt de Talière avec ses chaos de blocs hérissés en défense, je suis contre un projet de piste à cet endroit.

Vous trouverez la totalité de ma contribution en pièce jointe
Cordialement:

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Contribution n°159 (Web)

Par Collombet Benjamin

Déposée le 18 novembre 2022 à 11h27

Bonjour

Mauriennais d'origine, j'ai opté pour les Karellis , station qui n'est pas une usine à ski , qui propose des tarifs raisonnables et offre un domaine hors-piste intéressant .

Le projet Talière romprait l'équilibre qui fait l'originalité et l'attrait de cette station dont l'ADN était sa vocation sociale.

- La piste de Talière est un maillon de la liaison avec Albiez inscrite au Scot Maurienne et du remplacement du télésiège des Chaudannes qui conduirait à araser la pointe des Chaudannes, projets gelés par le juge des référés dans l'attente d'un jugement sur le fond.

- Une piste bleue existe déjà, celle des Mottes plus la variante Vinouve.

- Talière est classée bleue alors que ses pentes avoisinent parfois les 40% ,ce qui mettrait en difficulté les skieurs peu expérimentés qui l'emprunterait.

- L'évitement de la partie médiane très sensible n'est qu'un leurre destiné à faire accepter le projet. À terme, son terrassement paraîtrait inévitable afin de limiter les pentes.

- Compte-tenu de la difficulté de revégétalisation , les nouveaux terrassements laisseraient des traces indélébiles dans la montagne.

- C'est un domaine hors-piste très prisé des skieurs expérimentés ainsi qu'une magnifique balade d'été qui seraient saccagés.

- Ce serait l'augmentation inévitable du prix des forfaits de ski.

En conclusion, autoriser cette piste, c'est dénaturer l'essence même de la station, c'est éloigner encore davantage la clientèle locale qui déserte de plus en plus un loisir onéreux, c'est réaliser très prématurément une tranche de la très contestable liaison avec Albiez , c'est vouloir engager la commune dans une fuite en avant financière qui se révèle dangereuse.

J'émet un avis défavorable à ce projet.

Benjamin Collombet

PISTE DE TALIERE SUR LE DOMAINE DES KARELLIS
ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKI ALPIN
Arrêté du 28 septembre 2022

Native et habitante de la vallée de la Maurienne, je fréquente les stations aussi bien en été qu'en hiver et, de fait, je me sens concernée par tous leurs projets de développement.

Le public, malheureusement, n'a que le court moment de l'enquête pour étudier le projet et dire ce qu'il en pense.

Ces dossiers sont souvent lourds, techniques et il est nécessaire de faire un gros effort pour tout lire et tout comprendre. Ce sont des dossiers qui coutent cher aux collectivités (donc à nous contribuables) et leur prennent beaucoup de temps.

Nous pourrions donc nous attendre à ce qu'ils soient clairs, sincères, argumentés sans fausses allégations.

Or, je constate, dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres, que les faits sont souvent tordus et la réalité biaisée.

Même la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale estime ne pas pouvoir émettre un avis éclairé.

Je ne retiendrai que quelques affirmations :

- La piste est déclarée bleue. En regardant les plans c'est, en fait, une rouge (au moins).
 - Cette piste n'a absolument rien à voir avec la liaison Albiez-Les Karellis. Ce n'est pas l'avis de l'Autorité environnementale. Dans sa réponse, la collectivité essaie de noyer le poisson mais ne répond pas clairement.
 - Le télésiège des Chaudannes. Il s'agit d'un "remplacement". Alors pourquoi les travaux sont-ils suspendus par décision de justice ?
 - Cette piste n'entraînera pas de flux de nouveaux skieurs, ne détruira rien, ne nécessitera pas la création de nouveaux lits. Là encore, un examen approfondi des documents du Schéma de Cohérence Territoriale montre bien que la station des Karellis suit les autres stations, veut agrandir son domaine skiable et créer de nouveaux lits pour une nouvelle clientèle
 - Cette piste désengorgera d'autres pistes du secteur, d'autres remontées mécaniques.
- Rien, dans le dossier, (pas de comptage de passages, pas de preuves d'attente au pied des remontées), qui puisse étayer ces affirmations.

Alors pourquoi cette volonté de destruction des paysages, des biodiversités pour créer une piste dans un endroit encore vierge où les skieurs hors piste et de randonnée peuvent se faire plaisir l'hiver ? Où le printemps, l'été et l'automne les promeneurs et randonneurs peuvent profiter de la beauté et de la quiétude du lieu ?

Compte tenu de l'avenir incertain du tout ski, du réchauffement climatique et de la disparition de la biodiversité, nous devons faire la part de l'indispensable, de l'utile et du superflu.

Cette piste est-elle indispensable voire ne serait-ce qu'utile à la station ? Rien dans ce dossier ne le prouve.

La station des Karellis est équilibrée, avec un modèle économique et social qui fonctionne bien. C'est une station familiale (3 000 lits), une des moins chères de Maurienne, avec un excellent "rapport au lit", un domaine skiable largement suffisant avec 65 kms de pistes.

N'a-t-elle rien de mieux à faire que de détruire des paysages, des espèces protégées et de la biodiversité ?

N'a-t-elle rien de mieux à faire qu'envisager aujourd'hui encore la liaison avec sa voisine ALBIEZ ?

Est-ce bien raisonnable encore de réduire les espaces naturels, d'artificialiser la montagne ?

Aujourd'hui, les réflexions sont au maintien de l'existant, à la diversification de l'accueil (tourisme 4 saisons).

Bien sûr que, nous, habitants des stations sommes conscients que nous vivons, en grande partie, de l'activité touristique. Le bon sens veut que nous maintenions ce qui existe et que nous allions vers une transition nécessaire.

Cela ne nous autorise plus à continuer de détruire. Les espaces naturels représentent un grand atout pour l'avenir. La nature non artificialisée sera toujours là quand les glaciers auront fondu et que la neige se fera de plus en plus rare.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis très défavorable à l'aménagement de cette piste et au ravage de la zone de Talière.

Merci de votre attention.

Martine NORAZ,